

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 24 Novembre 2015

Membres présents :

Collège « professeurs » : Lissan AFILAL, René DAVAL, Georges DURRY, Guillaume GELLE, Aomar HADJADJ, Louis-Frédéric JACQUELIN

Collège « autres enseignants » : Christelle DECLERCQ, Martine GUILLEMIN, Christine JOURDAIN, Michel MARIC

Collège « BIATOSS » : Bruno BERAULT, Carole CORPEL

Collège « étudiants » : Hélène CREUZAT, Camille LEVEQUE

Membres représentés :

Mme Dominique de WILDE et M. Patrick TASSIN ont donné pouvoir à M. Gilles BAILLAT.

M. Christophe GIRARDIN a donné pouvoir à M. Lissan AFILAL.

Mme Françoise le NY a donné pouvoir à M. Georges DURRY.

M. Laurent ANDREOLETTI et M. Olivier DUPERON ont donné respectivement pouvoir à M. Guillaume GELLE.

En cours de séance, Mme Christelle DECLERCQ a donné pouvoir à M. Michel MARIC.

Membres de droit :

-Gilles BAILLAT, Président de l'université (voix délibérative)

-Irène LECCA, agent comptable (voix consultative)

Invités de droit :

-Mme la Rectrice représentée par Mme Martine LE BERRE

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

Invités : Christophe BECKERICH, Damien ERRE, Thierry LETELLIER, Carine EL BEKRI, Véronique CARRE-MENETRIER, Nouredine MANAMANNI, Isabelle BIANCHI, Grégory CORNAILLE, David CARTON, Benjamin LEGRAND

Membres excusés : Antonin GAIGNETTE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Lissan AFILAL, Vice-Président du Conseil d'administration. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1°) Adoption des procès-verbaux du CA du 22 Juin 2015 et du CA du 07 Juillet 2015

2°) Points d'information

3°) Questions financières :

- Vote des enveloppes formation et recherche
- Demandes de remises gracieuses

4°) Politique de l'achat public de l'URCA

5°) Questions pédagogiques

- Création de la Licence professionnelle Marketing opérationnel

6°) Questions diverses

M. Lissan AFILAL propose de traiter la politique de l'achat public de l'URCA prévue en point 4 avant les questions financières.

M. Georges DURRY et M. Michel MARIC souhaitent aborder la question des élections de la COMUE.

M. Guillaume GELLE souhaite des précisions sur l'exécution du budget 2015. Il indique que les documents de la partie financière (prévus en point 3 du Conseil d'Administration) ne sont toujours pas visibles dans la liste de diffusion. Dans la situation financière actuelle de l'université, il demande le retrait de ce point à l'ordre du jour. Il estime que le Conseil d'Administration n'est pas apte à délibérer sur des points financiers tant qu'il n'y a pas d'éléments supplémentaires sur le budget 2015, notamment au niveau de la masse salariale. En effet, un engagement de plus de 15 millions d'€ est en jeu sur le budget. Il ne souhaite pas de délibération sur ce point.

M. Michel MARIC souhaite aborder la question des PRP/PCA suite aux anomalies sur Omega. M. Louis-Frédéric JACQUELIN a une question diverse sur les HCERES et les évaluations.

1) Adoption des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 22 Juin 2015 et du 07 Juillet 2015

- Adoption du procès-verbal du CA du 22 Juin 2015 :

M. Guillaume GELLE fait état de plusieurs corrections à faire sur ses interventions au niveau de la formulation.

Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 22 Juin 2015, à l'unanimité, sous réserve des modifications mentionnées sur la forme.

- Adoption du procès-verbal du CA du 07 Juillet 2015 :

M. Michel MARIC mentionne une correction à faire p 15 « de ses membres » au lieu de « ces membres ».

M. Guillaume GELLE souhaite substituer p 15 « des écoles doctorales » au lieu « de l'école doctorale ».

Mme Martine LE BERRE mentionne que l'avis du Recteur n'était pas présent en annexe du PV.

Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 07 Juillet 2015, adopté à l'unanimité sous réserve des modifications mentionnées.

2) Points d'information

- Campagne d'autoévaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

M. Le Président précise que le 18 novembre la campagne d'accréditation (phase d'autoévaluation et de projet) a été lancée officiellement à Paris. Le lancement est organisé par groupes d'universités. Un compte-rendu précis sera adressé aux directeurs de composantes et aux directeurs d'unités de recherche. Au niveau du calendrier, le mois de Mars 2016 (champs HCERES) a été retenu pour que l'établissement propose à l'instance d'évaluation les périmètres et les domaines à évaluer, dans une perspective de reconduction. Le dépôt des dossiers sera effectué en Octobre. La date officielle de lancement de cette campagne est fixée au 18 Novembre. Dès à présent, une synthèse de cette réunion doit être faite pour la mise en place du dispositif de consultation de l'ensemble des parties de l'université.

M. Georges DURRY demande si l'articulation avec la COMUE (rôle) a été précisée. M. le Président mentionne que l'accréditation est une démarche de site. Il précise que soit le regroupement universitaire (COMUE) soit l'association ou l'université unique contractualise avec le Ministère. Deux procédures sont proposées aux établissements : ascendante et descendante, avec à la fois un choix laissé mais fortement recommandée pour l'une d'entre elles. La procédure descendante consiste d'abord à contractualiser avec les regroupements universitaires puis à travailler sur les volets établissements à partir d'un cadrage préalable au niveau des regroupements. Une démarche ascendante nécessite d'abord un travail d'élaboration de stratégie des établissements donnant lieu ensuite à une démarche de synthèse au niveau de la COMUE. Ce choix se justifie car la démarche HCERES n'est pas la même que ce soit pour la démarche ascendante ou descendante. La démarche

descendante implique la définition avant tout d'indicateurs de critères d'évaluation préalablement définis par rapport aux établissements. La procédure descendante nécessite un cadrage fort du HCERES en amont contrairement à la procédure ascendante avec un rôle du HCERES en aval. La démarche descendante n'est pas le processus par défaut. L'URCA ayant plusieurs établissements, il y aurait une difficulté à définir la stratégie du regroupement avant celle des établissements. La démarche ascendante de l'URCA doit être actée.

M. Georges DURRY demande qui va coordonner tout cela. Il ne comprend pas le rôle de la COMUE dans une démarche ascendante. M. le président mentionne que la COMUE est notamment constituée des représentants des deux établissements universitaires. Au fur et à mesure de la conduite du processus ascendant, il existera des liens et des navettes. Le sujet des écoles doctorales sera à traiter. La logique de la COMUE et celle des établissements est alors liée d'entrée de jeu, quel que soit la méthode.

M. Guillaume GELLE mentionne que la COMUE étant très récente, elle n'a pas l'antériorité d'un PRES. La plupart des COMUE pilotant la démarche d'évaluation et d'accréditation repose sur un PRES de 5 ans d'expérience. Différents modèles de coordination de l'action des établissements sur un site sont présents. A titre d'exemple, pour l'université de Normandie, des champs de formation communs sont définis au niveau du site et déclinés de façon propre à chaque établissement. Les établissements sont autonomes, et les COMUE ne sont pas hiérarchiquement placées au-dessus des établissements.

M. Lissan AFILAL précise que dans la démarche d'autoévaluation de l'établissement, il faut laisser une place en fonction de l'articulation avec la COMUE.

M. Le Président précise que l'esprit général du HCERES est que celui-ci soit au service des établissements. Il met à disposition la méthodologie d'auto-évaluation ainsi que l'ensemble de ses ressources (experts). Il faut communiquer avec des experts sur le volet établissement. Des points sur ce sujet seront à prévoir dans les CA suivants.

M. Guillaume GELLE mentionne que les formations non reconduites au niveau de l'accréditation doivent être évaluées par un bilan pour figurer dans le champ de formation. M. Lissan AFILAL précise que cette question n'est pas encore tranchée.

M. Le Président ne voit pas de raisons pour décider dans l'université qu'un domaine ne sera pas évalué.

- Point sur les attentats du 13 novembre

M. Le Président mentionne que la vie doit reprendre son cours, avec cependant une préoccupation qui n'est pas nouvelle mais qui change de nature sur les questions de sécurité. Dès que les événements ont été connus, l'équipe de direction a mis en place une cellule afin de mettre en contact les vice-présidents, la présidence et recueillir un maximum d'informations. Une première réunion de crise a été faite. Des décisions ont été prises en urgence (cours, fermetures de la BU, forum..). Les doyens ont reçus des consignes liées à l'état d'urgence. Les directeurs de composantes ont été réunis pour faire un point sur les changements occasionnés par ces événements. Une CPU d'urgence en visioconférence avec le ministre a eu lieu avec des mesures et des précautions à respecter. Par rapport à l'intervention du Président de la République sur le pacte de sécurité, M. le Président a demandé au Ministre dans un courrier un financement d'urgence pour des mesures de

renforcement de sécurité. (Agents de sécurité sur les campus). Les enjeux de sécurité constitueront une dimension essentielle de l'activité de l'université, y compris dans la construction des bâtiments. Un débat est actuellement ouvert sur la clôture ou non des campus. Le CA sera saisi ultérieurement d'autres propositions, notamment un schéma directeur de la sécurité, avec la création d'un service de sécurité interne à l'université en liaison éventuellement avec les forces de police et la justice.

M. Louis- Frédéric JACQUELIN mentionne que deux suicides d'étudiants (Nice et Paris) ont suscité des mouvements nationaux en odontologie. Il demande au Président si ce point a été évoqué lors de la conférence des présidents. Il mentionne une inquiétude sur la filière odontologie, jugée trop difficile, trop sélective.

M. Le président mentionne que ce sujet n'a pas du tout été abordé, et que les universités sont concentrées sur les problématiques consécutives au 13 Novembre. Les services du premier ministre ont demandé aux universités de faire remonter l'ensemble des cas de détresse consécutive à ces évènements.

M. Guillaume GELLE demande s'il y aura des financements du Ministère pour la sécurité de l'URCA. M. le Président précise qu'il a envoyé au Ministère les devis avec les plans des campus ainsi qu'une lettre argumentée. Il a demandé 51 000 € jusqu'à Noël.

M. Michel MARIC estime qu'il faut rassurer les étudiants et les personnels. Il mentionne qu'il avait été adopté au CA il y a 2 ou 3 ans un plan caméras pour le campus Croix-Rouge. Le Président BAILLAT avait annoncé la création d'un service dédié aux questions de sécurité. Il souhaite des précisions sur ce point. Dans ce contexte, une négociation a eu lieu avec Bruxelles. Il mentionne qu'il ne faut pas que les dépenses de sécurisation des campus soient financées par les budgets propres des universités alors qu'il s'agit bien d'une question de défense nationale.

M. le Président a effectivement annoncé la reprise du projet de création d'un service de sécurité. Il s'agit également d'un schéma directeur de sécurité sur les campus. M. Le Président constate qu'une présence humaine est plus rassurante. De plus, la création d'un service de sécurité pourrait être financée sur le gardiennage qui est déjà budgété au sein de l'université. Des réservistes sont présents au sein de l'URCA. Des contacts vont être pris avec le préfet afin de savoir dans quelle mesure il serait possible de faire appel à ces réservistes.

3) Questions financières

- Vote des enveloppes formation et recherche

M. Le Président mentionne que les documents sont parvenus très tardivement et comprend donc les réticences des conseillers à débattre sur ce point. Il n'est pas obligatoire que le vote ait lieu avant le passage en CFVU et à la commission recherche. Il souhaitait cependant que les deux commissions puissent délibérer sur la base d'une enveloppe arrêtée préalablement par le CA. En tout état de cause, il n'y a pas le quorum physique nécessaire à la validité des délibérations pour les questions budgétaires. M. le président insiste sur le contexte de tension pesant sur le budget des universités. Il s'est traduit tout au long de l'année 2015 par des incertitudes dont il faut tenir compte pour la prévision budgétaire 2016. Le BR3 donnera une image fidèle de l'exécution budgétaire de l'année 2015. La question de la masse salariale ne pourra être résolue sans l'adoption d'un dispositif permettant d'agir sur l'ensemble des paramètres de la masse salariale. La masse salariale est

constituée du résultat de la campagne d'emploi et des autres éléments (heures complémentaires/ GVT). Il faut une action en profondeur sur l'ensemble des constituants de la masse salariale. Le 15 décembre, un plan de retour à l'équilibre avec un comité de pilotage proposera une série d'actions précises qui seront mises en œuvre à partir de 2016.

Mme Daouya BERKA mentionne que la commission des moyens a donné un avis en date du 13 novembre 2015 sur les enveloppes formation et recherche. Un calendrier sera établi comme suit :

- **27 Novembre** : Une commission des moyens se prononcera sur le budget
- **30 novembre** : Date limite de l'envoi des documents à la rectrice
- **26 Novembre** : Adoption de la répartition de l'enveloppe des moyens de formation par la CFVU et la Commission recherche
- **15 Décembre** : Présentation et vote du budget initial au Conseil d'Administration
- **4 Janvier** : Mise en exécution du budget 2016 et envoi de la délibération à la rectrice

M. Lissan AFILAL indique qu'il n'y aura pas de vote sur la présentation des enveloppes formation et recherche. Une contrainte calendaire est présente puisque l'envoi du budget à la rectrice est fixé au 30 Novembre. Mme Daouya BERKA ajoute que les documents budgétaires sont communiqués au recteur et aux administrateurs en même temps, soit le 30 Novembre. Mme Martine LE BERRE confirme que les documents sont envoyés en même temps.

M. Georges DURRY souhaite connaître le rôle de la commission des moyens et souhaite avoir accès à l'ensemble des documents. M. Lissan AFILAL indique que les comptes rendus seront transmis. La commission travaille sur le budget.

M. Guillaume GELLE demande si les documents concernant le BR3 2015 seront communiqués pour le 30 novembre.

Mme Daouya BERKA présente le document sur le dialogue budgétaire.

M. Guillaume GELLE s'interroge sur les différences entre le document présenté en commission des moyens et le document présenté en séance. En effet, un déficit au niveau de la masse salariale était constaté, alors que le résultat net comptable est de 304 000 €.

Mme Daouya BERKA mentionne une insuffisance de crédits masse salariale estimée à 1,3 million d'€. L'enveloppe de masse salariale va être augmentée (160,7 millions d'€) et l'enveloppe de fonctionnement va être réduite à même hauteur. Le taux d'exécution de l'enveloppe de fonctionnement devrait s'améliorer au 31/12/2015.

Mme Daouya BERKA mentionne qu'un budget est présenté en équilibre, et dans la construction du budget, il a été tenu compte de l'expression des besoins des composantes. Les recettes nouvelles avérées ont été inscrites au BR3.

M. Guillaume GELLE constate qu'à priori ce n'est pas dans la subvention pour charge de service public qu'il peut être transformé du fonctionnement en masse salariale. Mme Daouya BERKA précise que la fongibilité asymétrique signifie qu'il est possible de transférer des crédits l'enveloppe de

masse salariale vers l'enveloppe de fonctionnement courant. La fongibilité asymétrique ne s'applique qu'à la dépense et non aux recettes.

M. Michel MARIC souhaite une précision sur la baisse de la SCSP pour les composantes. Il demande si une clef de répartition est prévue étant donné qu'un nombre plus important d'étudiants est constaté.

M. Lissan AFILAL mentionne que l'on se situe sur les prévisions du budget 2016. Il faut tenir compte d'une évaluation globale de la masse salariale qui est en dérive pour la construction de ce budget. Il faut équilibrer le budget en agissant sur la baisse de la masse salariale. En outre, il faut sauvegarder la partie formation et la partie recherche.

M. Michel MARIC mentionne qu'au niveau de la campagne d'emploi 2016, aucune création d'emplois n'est prévue.

M. Guillaume GELLE souhaite que les présentations au conseil d'administration soient datées. De plus, il remarque que la partie projet servait à l'établissement à cofinancer les réponses aux appels à projets de subventions par des collectivités. Une certaine incertitude demeure quant à la région et aux financements de la région en 2016. La baisse de cette ligne signifie un frein aux investissements, notamment dans le renouvellement du matériel pédagogique.

M. Lissan AFILAL précise qu'il a été convenu avec les doyens cette année de privilégier les projets pédagogiques. Les choix ont été stabilisés.

Mme Véronique CARRE- MENETRIER mentionne la disparité du budget alloué entre les composantes.

M. Lissan AFILAL précise que pour la ligne total 2015, il s'agit des chiffres attribués et non consommés.

Mme Christine JOURDAIN précise qu'un dialogue a eu lieu avec les fiches projets. Elle mentionne qu'il n'y a pas de dotation pour les ordinateurs, ce qui est contradictoire avec la politique de développement du numérique de l'université.

M. Guillaume GELLE s'interroge sur les fluctuations des projets alors qu'il n'est pas donné aux conseils de gestion la possibilité de s'exprimer.

M. Lissan AFILAL estime que les doyens ont fait des classements qui ont été respectés, en tenant compte notamment des contraintes budgétaires.

Mme Véronique CARRE- MENETRIER mentionne que les projets retenus ne correspondent pas aux choix qui auraient pu être faits. Les projets retenus sont cependant importants.

M. Guillaume GELLE se demande comment les choix sont effectués.

Mme Christine JOURDAIN précise qu'il s'agit de choix en plus de ceux qui sont faits normalement.

Après un bref échange de vues, M. Georges DURRY demande si une réflexion sur le volume d'heures complémentaires complet aura lieu en lien avec l'offre de formation portée par chacune des composantes.

M. Le Président ajoute qu'il s'agit de la teneur du plan de retour à l'équilibre qui interviendra le 15 Décembre avec des propositions précises et chiffrées.

Après un bref échange de vues, M. Noureddine MANAMANNI précise qu'une dimension internationale est présente sur les projets au niveau des composantes.

M. Lissan AFILAL précise que certaines demandes des composantes rentrent déjà dans la politique menée par l'établissement, et certains projets peuvent faire doublon.

Mme Martine le BERRE mentionne qu'avec le travail effectué au niveau du dialogue de gestion la présentation des fondamentaux du budget 2016 est sincère. Par ailleurs, il est regrettable que la prise de conscience du plan de retour à l'équilibre intervienne seulement maintenant.

M. Guillaume GELLE ajoute que le CA avait demandé à ce que le plan de retour à l'équilibre soit fait.

Mme Daouya BERKA propose une organisation en mode projet pour le plan de retour à l'équilibre. Le comité de pilotage se réunira le 07 Décembre. Une seconde réunion aura lieu le 10 ou le 11 Décembre. Un plan de retour à l'équilibre avec un cadrage définissant les orientations devra être déterminé par le COPIL lors de sa première réunion.

M. Guillaume GELLE demande si le comité de pilotage est constitué.

M. Le Président précise que la composition du comité de pilotage a été faite. Mme Daouya BERKA mentionne que la direction financière, la direction des ressources humaines sont associées. Il faut réexaminer l'enveloppe masse salariale afin de trouver des pistes d'économies. Le comité de pilotage sera élargi (vice-président formation et vice-président recherche). Il devra déterminer les axes de travail et constituer les groupes de travail.

M. Le Président mentionne que le comité de pilotage doit avoir une dimension institutionnelle reconnue. Mme Daouya BERKA ajoute que l'agent comptable sera consulté.

M. Georges DURRY demande la date des premières conclusions du comité de pilotage.

Mme Daouya BERKA mentionne des axes pour le 15 décembre 2015.

M. Le Président ajoute qu'il va être annoncé le 15 Décembre les pistes sur les conditions permettant le retour à l'équilibre ainsi que le calendrier. M. Lissan AFILAL ajoute que le comité de pilotage va veiller à ce que soient mis en place les modalités pratiques pour le retour à l'équilibre.

M. le président mentionne qu'il n'y aura pas de vote du CA sur ce point.

- Demandes de remises gracieuses

Ce point est reporté car il n'y a pas le quorum physique nécessaire au vote des questions budgétaires.

4) Politique de l'achat public de l'URCA

Mme Hnia AIT-HAMMAR présente la politique de l'achat public de l'URCA. (cf. annexe)

M. Georges DURRY demande si des projections ont été faites afin d'avoir un ordre de grandeur sur les économies réalisables en rationalisant la politique d'achat. Mme Hnia AIT HAMMAR précise que le ministère demande une économie de 2% annuellement sur le budget propre. Ce chiffre provient d'une circulaire de 2013. En revanche, pour les opérateurs de l'Etat, le chiffre n'est pas officiellement fixé. Par contre, dans le cadre du bilan du plan d'action achat annuel, Bercy invite à faire des économies.

Mme Christine JOURDAIN demande la signification de la dématérialisation des achats. Mme Hnia AIT HAMMAR mentionne que certains coûts cachés figurent derrière l'acte l'achat. A titre d'exemple, lors de l'établissement d'un bon de commande, il est estimé à environ 200 €. Dématérialiser l'achat, c'est chercher des solutions pour réduire les coûts. A titre d'exemple, l'achat en ligne. De plus, à partir de 2017, il y aura l'obligation d'accepter les marchés dématérialisés.

M. Guillaume GELLE demande s'il y a une explication au niveau du marché informatique. Certains collègues ont l'impression que cela coûte plus cher. Mme Hnia AIT HAMMAR mentionne que sur le marché informatique, le matériel est livré avec des services annexes. (maintenance, garantie sur 5 ans, frais de livraison)

Mme Christine JOURDAIN demande quelles sont les prochaines familles d'achats ciblées. Mme Hnia AIT HAMMAR mentionne les assurances des véhicules et les instrumentations scientifiques.

M. Louis - Frédéric JACQUELIN évoque les voyages et s'interroge sur ce que cela inclut. Mme Hnia AIT HAMMAR mentionne que le marché national représente deux agences de voyages (hôtellerie et transport). L'avantage de ces deux agences réside dans le fait que l'ensemble des services annexes à un voyage professionnel sont présents.

Mme Christine JOURDAIN s'interroge sur la signification de l'adhésion au marché national. Mme Hnia AIT HAMMAR répond qu'il s'agit des groupements de commandes. Il faut signer une convention de groupements de commandes pour y rentrer.

M. le Président évoque les marchés d'assurance et du matériel informatique. Il demande un point global sur ces marchés, par rapport notamment à l'adage « l'Etat est son propre assureur ». Mme Hnia AIT HAMMAR répond qu'en tant qu'opérateur autonome, la plupart des universités commencent à mettre en place des marchés d'assurance (assurance responsabilité civile, assurance ouvrage). Mme Daouya BERKA ajoute qu'une réflexion est en cours sur ce sujet, dans un premier temps sur la responsabilité civile.

Mme Christine JOURDAIN demande le document powerpoint présenté ainsi que les économies faites (déjà présenté en commission des moyens). Mme Hnia AIT HAMMAR précise qu'elle communiquera le document.

Le Conseil d'Administration approuve la politique de l'achat public de l'URCA, à l'unanimité.

5) Questions pédagogiques

- Licence professionnelle Marketing opérationnel

La CFVU s'est prononcée sur la demande d'ouverture d'une licence professionnelle Marketing opérationnel. Cette licence professionnelle est portée par l'IUT de Troyes et l'IUT de Reims Châlons

Charleville et elle a vocation à se déployer à Reims, Charleville et Troyes. La CFVU a voté l'ouverture de cette licence à l'unanimité.

M. Christophe BECKERICH précise qu'il s'agit d'une licence professionnelle en alternance avec deux parcours (management de la distribution et marketing de la vente et de la gestion de la relation client). Les deux parcours sont assez distincts. Le premier parcours prépare plutôt au métier de manager de rayon dans le secteur de la distribution. Il vise à informer les étudiants à des métiers de management de magasins de détails. Le deuxième parcours vise des métiers comme le management des relations clientèles, les relations technico-commerciales. Cela permet aux étudiants tertiaires ayant peu de débouchés d'envisager une insertion professionnelle à court terme. Le diplôme va être déployé à Reims Charleville et Troyes, dont le but est d'investir le territoire champardennais.

Le Conseil d'Administration approuve la création de la Licence professionnelle Marketing opérationnel, à l'unanimité.

M. David CARTON ajoute qu'il sera traité au prochain CA des capacités d'accueil dans APB pour le recrutement dans certaines licences. Il faut se poser la question de la suppression de l'affichage des capacités d'accueil. Il faudra également parler du cursus master ingénierie avec des contraintes calendaires.

6) Questions diverses

M. Georges DURRY souhaite une explication sur le montage des listes pour le Conseil Académique qui ne figurait pas dans les statuts de la COMUE mais dans l'arrêté électoral qui est sorti. L'arrêté imposait un représentant de chacun des établissements autres que l'URCA dans le secteur 1. Cette mesure était inapplicable, et il s'étonne que ce soit acté. Au niveau de l'arrêté électoral, M. Georges DURRY est surpris de la courte période de campagne. De plus, il a toujours été d'usage dans les arrêtés électoraux que les listes recevables aient le droit à des messages diffusés à l'intégralité des personnels permettant la tenue d'assemblées générales. Actuellement, le degré d'information des personnels est proche de zéro et ce n'est pas la meilleure façon de construire une COMUE consensuelle. L'arrêté électoral paraît très antidémocratique.

M. Lissan AFILAL précise que concernant le CAC, les modalités retenues l'ont été pour répondre à une demande forte des établissements. Aujourd'hui ces listes ont été validées. De plus, selon M. Lissan AFILAL la démocratie n'est pas simplement une opération comptable mais c'est surtout la possibilité de débattre et de s'exprimer sur tous les sujets.

M. Guillaume GELLE partage l'analyse de M. Georges DURRY. Il remarque que la sectorisation complique les choses. Il estime qu'il n'a pas été tiré les leçons du vote des statuts de la COMUE. Majoritairement, les représentants de la communauté universitaire ont voté contre les statuts.

M. Michel MARIC mentionne un déficit démocratique avec la présentation d'une liste qu'il n'a pas été possible d'adresser aux électeurs. Il demande comment les élus pourront informer leurs électeurs car il n'est déjà pas possible de faire campagne auprès de l'ensemble de la liste électorale. Une rupture d'égalité peut être constatée sur l'information.

Mme Carole CORPEL mentionne que l'arrêté électoral est pris par un Président provisoire. Les services sont le relais de la COMUE pour l'organisation des élections. Mme Carole CORPEL ajoute que

les dispositions de l'arrêté électoral ont été strictement appliquées.

Après un bref échange de vues, M. Guillaume GELLE demande s'il est possible que les listes de candidats puissent avoir accès à la diffusion d'informations au niveau de la communauté universitaire de l'URCA. Il demande à ce que soient déposées des informations au titre des listes qui sont déposées.

M. Lissan AFILAL mentionne que par rapport à l'URCA, la demande peut être recevable. L'URCA prend l'initiative d'envoyer à ses personnels les listes.

Mme Christine JOURDAIN mentionne que l'université doit demander au Président de la COMUE de faire un message à l'ensemble des représentants des établissements.

M. Michel MARIC fait état d'un problème sur Oméga, sur le paiement des PRP et des PCA. Elles auraient dû être payées partiellement en novembre. Il semblerait que l'Université ne soit pas capable de procéder à la mise en paiement partiel des PRP et des PCA avant Janvier.

M. Lissan AFILAL mentionne que cette année les PRP et les PCA ont été intégrées dans Oméga. Cette opération a déclenché la prise en compte dans la proratisation de l'ensemble des heures. De plus, il précise que cette opération a été découverte lors de la validation au CA et au Conseil Académique des PRP PCA et HRS. Le logiciel n'était pas paramétré. Etant donné qu'il s'agit de la première fois que l'on inclut dans Oméga les PRP et les PCA, cela déclenche alors une remise à jour de l'ensemble de ce qui a été payé. Il s'agit alors d'une avance qui va être complétée dès que possible. Il est également prévu de revoir l'ensemble du référentiel des HRS. Un CA restreint est programmé le 30 novembre sur ce point. Ce CA permettra alors de transmettre les informations aux ressources humaines pour effectuer une mise à jour de l'ensemble des PRP et des PCA. Par conséquent, cela interviendra en Janvier. M. Michel MARIC suppose que les compétences informatiques dont l'Université dispose permettent l'extraction dans OMEGA et de régulariser ce qui a été voté.

Mme Daouya BERKA revient par rapport à la régularisation des PRP et des PCA qui va intervenir au mois de Janvier, et la problématique de la déclaration au niveau de l'impôt sur le revenu. La déclaration de l'impôt sur le revenu s'établit au regard de ce qui a été perçu au titre de l'exercice 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

HCERES: Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur

APB : application post-bac

PRP/PCA : Primes de responsabilité pédagogique/ Primes de charge administratives

CPU : Conférence des Présidents d'université

BR3 : Budget rectificatif n°3

GVT : Glissement vieillesse technicité

SCSP : Subvention pour Charges de service public

CFVU : Commission de la formation et de la vie universitaire

